

BUREAU SYNDICAL DU 20 JUIN 2023 - 10H00
A SAINT PIERRE DE VASSOLS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix heures, le Bureau Syndical régulièrement convoqué en date du 12 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle Hélène LAUGIER à Saint Pierre de Vassols, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de membres du
Bureau

En exercice : 18

Présents et représentés
(mini 10) : 11

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 108

Présentes : 59

Exprimées par pouvoirs : 4

Total : 63

Membres présents :

1 représentant du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 8 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 4 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

2 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 7 voix) : Michel JOUVE (Flassan), Jean-Pierre RANCHON (Sault)

3 représentants des communes (porteurs chacun de 4 voix) : Serge ANDRIEU (Carpentras), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols)

1 membre excusé ayant donné pouvoir : Valérie MICHELIER (Caromb) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Membres du Conseil de Massif invités présents : Alain CONSTANT (Bedoin)

Membres absents/excusés : Georges BOTELLA, Bénédicte MARTIN (Région), Christian MOUNIER (Département), Jérôme BOULETIN (Cove), Alexandre ROUX (Entrechaux), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Frédéric TENON (Malaucène), Roland RUEGG (Brantes) Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Cyril FALQUES (Aurel), Thierry THIBAUD (Savoillans)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Catherine FAYOT, Christian ROECK (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région PACA)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ROUET est nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MISSION LOCALE ET LE PARC NATUREL REGIONAL
DU MONT-VENTOUX AUTOUR DU PROJET « BIEN MANGER DANS LE VENTOUX »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

VU la délibération du Comité syndical n° CS DEL 2021/09/21/10 en date du 21 septembre 2021, autorisant le Bureau syndical à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour le syndicat mixte sont inférieurs à 10 000 € HT,

Considérant l'orientation 9 « Promouvoir les filières agricoles et encourager les démarches de qualité environnementale et paysagère » de la Charte du Parc qui propose de promouvoir les filières agricoles locales, notamment via le projet alimentaire territorial,

La Mission locale du Comtat-Venaissin accompagne les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans vers l'insertion sociale et professionnelle. Disposant d'une antenne à Carpentras et à Sault, elle couvre une grande part du territoire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Avec le Contrat d'Engagement Jeune, la Mission locale est amenée à organiser des ateliers de découverte des métiers.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial et de la lutte contre la précarité alimentaire, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a travaillé avec la Mission locale sur l'élaboration d'un programme annuel de sensibilisation à l'alimentation et à l'agriculture locale. Ce programme intitulé « Bien manger dans le Ventoux » s'insère dans le Contrat d'engagement jeune. Il propose l'intervention mensuelle d'une diététicienne, des visites de ferme, des chantiers participatifs, des visites d'entreprises agroalimentaires. La convention de partenariat présentée en annexe a pour objectif de poursuivre ce programme les prochaines années.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents, Sandrine RAYMOND LUCARINI ne prenant pas part au vote.

Soit : Membres en exercice : 18 – Présents : 9 - Pouvoirs : 1 – Votants : 10

Suffrages exprimés : 59 – Pour : 59 - Abstention : 0 – Contre : 0

- APPROUVE le contenu du présent rapport et la convention de partenariat entre la Mission locale et le Parc naturel régional ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou son délégataire à signer la présente convention et toutes les pièces subséquentes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC